

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent BERNARD, maire.

Date convocation : 3 mars 2026

Présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représentés : Gaëtan GOUTTEBROZE représenté Martine MARION

Absents : Léa GREGOIRE – Agnès MARION

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Le compte rendu de la séance du vendredi 14 novembre est approuvé à l'unanimité.

Objet : budget Commune - vote du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard DIF délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Laurent BERNARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	234 501.39	87 393.75	0,00	87 393.75	234 501.39
Opérations exercice	344 525.07	450 206.13	290 360.27	302 277.33	634 885.35	752 483.46
Total	344 525.07	684 707.52	377 754.02	302 277.33	722 279.09	986 984.85
Résultat de clôture		340 182.45	75 476.69			264 705.76
Restes à réaliser	0,00	0,00	61 700.00	67 700.00	61 700.00	67 700.00
Total cumulé	0,00	340 182.45	137 176.69	67 700.00	61 700.00	332 405.76
Résultat définitif		340 182.45	69 476.69			270 705.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Objet : budget eau et assainissement - vote du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard DIF délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Laurent BERNARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	84 137.22	0,00	96 453.25	0,00	180 590.47
Opérations exercice	87 997.04	95 555.91	42 955.98	45 793.16	130 953.02	141 349.07
Total	87 997.04	176 693.13	42 955.98	142 246.41	130 953.02	321 939.54
Résultat de clôture		91 696.09		99 290.43		190 986.52
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 000.00	0,00	1 000.00	0,00
Total cumulé	0,00	91 696.09	1 000.00	99 290.43	1 000.00	190 986.52
Résultat définitif		91 696.09		98 290.43		189.986.52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Objet : budget lotissement - vote du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard DIF délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Laurent BERNARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	29 119.43	78 958.38	0,00	78 958.38	29 119.43
Opérations exercice	97 992.38	97 564.08	97 564.08	95 958.38	195 556.46	193 522.46
Total	97 992.38	126 683.51	176 522.46	95 958.38	274 514.84	222 641.89
Résultat de clôture		28 691.13	80 564.08		51 872.95	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	28 691.13	80 564.08	0,00	51 872.95	0,00
Résultat définitif		28 691.13	80 564.08		51 872.95	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Objet : budget commune – affectation du résultat de fonctionnement 2025

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 340 182.45 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	234 501.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	184 337.39
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	105 681.06
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	340 182.45
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	340 182.45
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	69 476.69
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	270 705.76
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Objet : budget eau et assainissement – affectation du résultat de fonctionnement 2025

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent 91 696.09 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	84 137.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	7 558.87
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	91 696.09
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	91 696.09
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 Solde	0,00
disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068) affectation	0,00
à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	91 696.09
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Objet : budget lotissement – affectation du résultat de fonctionnement 2025

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 28 691.13 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	29 119.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	428.30
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	28 691.13
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	28 691.13
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 Solde disponible	0.00
affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
	28 691.13
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Objet : Renouvellement de la conduite d'eau potable du Meynial au réservoir de SUCHERES : choix bureau étude et validation devis

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement de la conduite d'eau potable du village du Meynal au réservoir d'eau de SUCHERES

Afin de mener à bien cette opération il convient de lancer une étude technique pour pouvoir bénéficier de subventions et assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Plusieurs bureaux d'étude ont été sollicité, la société SAFEGE est la seule à avoir répondu pour la somme de 27 301.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents :

-VALIDÉ le projet,

-DECIDE de retenir le bureau SAFEGE pour conduire l'étude et assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Objet : Cadence amortissement M49 budget eau et assainissement

Mr le Maire informe les élus d'un mail du Centre des Finances Publiques d'ISSOIRE reçu en Mairie qui demande la durée des amortissements concernant la M49 sur le budget eau et assainissement.

Il propose le tableau d'amortissement suivant :

Voitures	5 ans
Logiciels	2 ans
Matériels roulants tracteurs camions et matériels techniques	10 ans
Matériels de bureau ou technique, électrique ou électronique et matériel informatique	5 ans
Pompe de relevage et compteur eau	5 ans
Station d'épuration	10 ans
Equipements de réservoir d'eau	10 ans
Matériels et installation AEP Matériel de captage	15 ans

Après avoir présenté ces éléments il invite le conseil à délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-VALIDE le tableau d'amortissement présenté ci-dessus.

Le Maire,

Laurent BERNARD.



La séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

René CHAZAUD.